



COURSE DE COTE DE ALLE-SUR-SEMOIS

RÈGLEMENT PARTICULIER

ADDITIF 1

III. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

7. Inscriptions

7.1. Le participant doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée en caractères imprimés, au secrétariat (voir Art. 2.2) avant le **09/06/2023 à 20h00**.

Si cette demande est envoyée par E-mail, l'original devra parvenir à l'organisateur, au plus tard avant **le 10/06/2022 à 09h00**.

La clôture des inscriptions à droits majorés est fixée à 08h00 le jour de l'épreuve.

IV. VERIFICATIONS – PARC FERME

9. Vérifications sportives & techniques

9.4. Des vérifications sportives complémentaires se dérouleront le dimanche 18/06/2023 de 7h00 à 08h00 pour les concurrents qui n'auront pu être présents la veille et ce, uniquement avec accord de la Direction de Course. Des vérifications techniques complémentaires peuvent se dérouler en dehors de l'horaire prévu dans l'Article 9.2 et ce, uniquement avec accord de la Direction de Course et validé par le responsable des Commissaires Techniques.